

Sainte-Marie, le 04 février 2015

A l'attention de la communauté scolaire

Cette période qui précède les vacances de carnaval étant particulièrement délicate, nous devons tous être très vigilants quant au respect du règlement intérieur (horaire des cours, assiduité etc ...)

Chaque année nous tolérons que les élèves agrémentent leurs tenues de petits éléments rappelant le carnaval (voir liste des thèmes).

Cependant la tenue réglementaire reste obligatoire.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Proviseur

José SOREL